



**Qui mieux qu'un créateur de  
droits pour vous défendre.**

L'Union des Cadres et Ingénieurs – FO

## Communiqué de presse

# **Stagiaires Trop d'exceptions tuent la règle !**

Lors de la réunion du Comité STAPRO du 10 mai 2010 et en l'absence des ministres, Monsieur Claude JOLLY, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, a présenté aux membres du comité le projet de décret relatif aux stages intégrés à un cursus pédagogique.

La proposition de rédaction du décret est bien en deçà de nos préoccupations et attentes, notamment au regard des travaux du comité de suivi des stages.

Si le texte définit tout d'abord ce que doit être un stage intégré à un cursus pédagogique, il prévoit aux alinéas suivants des cas d'exceptions, qui sont à l'origine de nombreux abus et dérives dans la pratique des stages.

Sont ainsi visés les stages de réorientation et les stages effectués dans le cadre de formations complémentaires destinées à favoriser des projets d'insertion professionnelle. Avec ces stages, c'est le retour pur et simple des DU post formation et la consécration des conventions de stage de complaisance.

Lors de son intervention, FO-Cadres a souligné l'importance de définir avec plus de précisions les stages intégrés à un cursus pédagogique et d'en finir avec les mesures d'exception. Elles ne participent qu'à exclure les stagiaires d'un véritable encadrement juridique, à l'image de la proposition de loi visant à évincer les étudiants en travail social de toute gratification de leurs périodes de stage.

Paris, le 10 mai 2010

Contact : Virginie DEDENYS

Secrétariat général Chargée du Secteur juridique – 06.62.60.25.95